



A propos de la Paracha...

par

Rav Yaakov Hissel

Rosh Yechivat Ahavat Shalom

PARACHAT DEVARIM

Les leçons de Michné Torah

Le Livre des Reproches

« Telles sont les paroles que Moché adressa à tout Israël sur la rive opposée du Jourdain dans le désert de Arava en face de Souf, entre Paran et Tafel et entre 'Hatserot et Di Zahav » (*Devarim* 1 :1).

Le livre de *Devarim* est appelé *Michné Torah*, littéralement une révision de la Torah. Le Arizal explique que la Torah est constituée de quatre '*Houmachim* suivis du '*Houmach Devarim* dans lequel toutes les paroles (*devarim*) de la Torah elle-même sont révisées (*nichnou*) et répétées (*Chaar HaKavanot, Derouchei 'Hag haSoukot Derouch* 6).

Nos Sages font remarquer que le livre de *Bamidbar* se termine par les mots « Tels sont les commandements » (*Bamidbar* 36 :13) alors que le livre de *Devarim* commence par « Telles sont les paroles ». La Torah emploie des termes proches pour formuler les commandements Divins et les reproches que Moché adresse au peuple. Ce choix nous enseigne que les reproches de Moché étaient considérés par Hachem comme aussi importants que Ses propres commandements. (*Yalkout Chimoni, Devarim* 793). Selon le *Midrach*, les quatre premiers '*Houmachim* commentent les *mitsvot* alors que *Devarim*, le cinquième '*Houmach*, contient des remarques et des reproches qui font de l'expression « tels sont les commandements » une



conclusion adéquate au *Sefer Bamidbar* et de « telles sont les paroles » une introduction logique au *Sefer Devarim*.

Nos Sages traitent de l'importance particulière des reproches dans le '*Houmach Devarim*.

- Le Saint, béni soit-Il, a dit « Le reproche adressé par Moché aux Bnei Israël est aussi important pour Moi que les Dix Commandements » (*Midrach haGadol*). Il compare les reproches aux Dix Commandements dans le but défini de faire ressortir l'importance de la *tokha'ha*, le reproche. Les Dix Commandements sont la couronne des 613 *mitsvot*. Si la *tokha'ha* est plus importante que les Dix Commandements, elle est de facto plus importante que toutes les autres *mitsvot*.

- Rabbi Chimon disait « Heureux sont les justes, car ils ne quittent pas ce monde sans avoir transmis à leurs enfants les enseignements de la Torah. Il en va de même pour Moché Rabbenou qui n'a pas quitté ce monde avant d'avoir adressé des reproches au peuple d'Israël pour les fautes qu'ils avaient commises et de leur avoir ordonné de respecter les commandements Divins comme il est dit 'telles sont les paroles' » (ibid.)

- Quelle est la signification de 'telles sont les paroles' ? Rabbi Yichmaël disait 'ces paroles' (*devarim*) correspondent aux Dix Commandements (*dibrot*) que le peuple d'Israël reçut au Mont Sinaï. De plus, [à propos] des Dix Commandements, même après qu'ils aient dit 'nous ferons et nous entendrons', il ne leur fallut pas longtemps pour se rebeller et dire [à propos du veau d'or] 'voici ton dieu, Israël' » (*Chemot 32 :4 ; ibid.*).

- « Ces paroles [de reproche de Moché] ramenèrent Israël dans le droit chemin et les rapprocha du Saint, béni soit-Il et de Sa Torah, comme il est dit 'Tu t'attacheras à Hachem ton D-ieu' » (*Devarim 4 :4*). Le Saint, béni soit-Il dit à Moché 'car Israël s'est attaché à tes paroles, ils seront mentionnés uniquement en ton nom, comme il est dit 'Telles sont les paroles que Moché adressa à tout Israël'. Le verset ne dit pas 'que Hachem adressa' mais plutôt 'que Moché adressa' » (ibid.).

- « Qu'est-ce qui maintient les enseignements de Torah cités ci-dessus ? Les reproches [cités] ci-dessous... Rabbi Youdan, le fils de Rabbi Yehochoua ben Levi disait, les paroles de reproches sont infiniment précieuses car elles sont équivalentes aux paroles de la Torah. Rabbi Levi, le fils de Rabbi 'Hiyya disait d'où apprenons-nous que les remontrances sont équivalentes aux paroles de la Torah ? A propos des Dix Commandements la Torah dit ' et telles sont les paroles' (*Chemot 19 :6*) et à propos des reproches de Moché il est dit 'et telles sont les paroles' (*Devarim Rabbah 6, Leiberman éd.*).



Nos Sages définissent le *Michné Torah* comme un livre de remontrances et le Arizal le considère comme un livre qui répète et révise toutes les lois de la Torah. Ces approches ne sont pas contradictoires : le *Sefer Devarim* réunit ces deux caractéristiques. Dans le *'Houmach Devarim*, les différents commandements enseignés dans les précédents *'Houmachim* sont repris et enrichis de commentaires et étoffés de paroles de reproche pertinentes. La Torah commence avec l'histoire de la création puis poursuit avec l'énumération des générations d'Adam et de ses descendants, la vie de nos patriarches et de leurs familles, l'exil vers l'Égypte et l'esclavage puis l'exode et la traversée de la mer rouge, la révélation au mont Sinaï et les événements qui jalonnèrent les quarante ans de pérégrinations dans le désert jusqu'à l'entrée du peuple en *Erets Israël*. En parallèle du récit de l'histoire du peuple, la Torah nous enseigne les commandements de Hachem à son peuple. Dans *Michné Torah*, Moché Rabbenou revoit les commandements et les événements qu'il accompagne de paroles de reproche et de recommandations à propos du service Divin.

Les méthodes de Moché

La méthode que Moché emploie pour adresser ses remontrances au peuple, est porteuse d'une leçon importante, toujours d'actualité. Moché n'a pas interpellé le peuple avec des paroles catégoriques de reproches. Nos Sages nous enseignent que chacun des mots du premier verset de *Devarim* contient une allusion à un problème qui nécessite et justifie un reproche. Plus loin dans le texte, Moché détaillera certains de ces problèmes, expliquera la nature de chaque faute et explicitera ses reproches. La bonne façon d'adresser une remontrance consiste à retracer l'incident, faire ressortir chaque point faible, mettre l'accent sur le moment de la chute, expliquer l'origine de l'erreur et la manière de la corriger en renforçant notre foi en Hachem ou par d'autres moyens. C'est ce qui distingue le livre de *Devarim* des autres *'Houmachim*. Ils relatent pour l'essentiel des événements et nous enseignent les lois de la Torah alors que dans *Devarim*, le récit est accompagné de réprimandes et de reproches circonstanciés.

Cette analyse, nous permet de mieux comprendre la manière dont les Sages ont conçu le Talmud *Bavli* (de Babylonie) et *Yerouchalmi* (de Jérusalem). L'objectif essentiel de la *Guemara* est d'expliquer et de développer les *halakhot* compilées dans la *Michna*. Dans le même temps, nos Sages ont émaillé leurs propos de récits aggadiques et d'enseignements moraux ; leur but étant de combiner l'étude de la *halakha* avec l'étude d'enseignements éthiques, un élément crucial pour l'observance et l'accomplissement de la *halakha*.

Il est intéressant de noter que le *Maharcha* a conçu son commentaire classique des sections halakhiques et aggadiques du Talmud selon la même méthode. La



première édition est parue sous la forme de deux ouvrages distincts mais il décida ultérieurement de les publier ensemble en utilisant différentes polices de caractères pour faire ressortir la *aggada* et la *halakha*. Les deux parties de la Torah sont intrinsèquement liées et indissociables.

Cette réflexion nous permet de comprendre pourquoi nos Sages considèrent le *Sefer Devarim* comme l'élément sur lequel repose toute la Torah. Sans la pièce maîtresse que constituent les reproches et les réprimandes, nous succomberions facilement aux sirènes du péché.

Midot et mitsvot

Les paroles de nos Sages enseignent à quel point il est essentiel de combiner notre étude du Talmud et de la *halakha* avec celle du *moussar*, les enseignements moraux de la Torah. Tout individu qui étudie soigneusement la Torah doit développer une perspective et un comportement basés sur la Torah et se familiariser avec la large gamme d'enseignements en rapport avec l'éthique et les bonnes *midot*. La *halakha* ne se suffit pas à elle-même et n'est pas complète sans l'accompagnement des reproches et de la morale. Qu'est-ce qui maintient les enseignements de la Torah cités ci-dessus ? Les reproches cités ci-dessous ». Les commandements, de caractère exclusivement halakhique, ne suffirent pas à empêcher le peuple de commettre la faute du Veau d'Or alors que les paroles de reproche de Moché les maintinrent dans le droit chemin pendant des générations.

Nos Sages nous enseignent que l'homme est composé d'une entité physique- le corps- et d'une entité spirituelle- l'âme. Selon les cabalistes, un élément supplémentaire tient lieu d'interface entre l'âme et le corps : le vêtement spirituel de l'âme connu sous le nom de *levouch*. L'âme habite ce vêtement qui est lui-même le réceptacle des traits de caractère de l'homme.

Rabbi 'Hayim Vital traite des *midot* au début de *Chaarei Kedoucha* et soulève une question intéressante. Nos Sages s'interrogent très souvent à propos de l'importance vitale des bonnes *midot* bien que la Torah ne cite explicitement aucun commandement lié aux traits de caractère positifs. Le *moussar* et les *midot* ne comptent pas au nombre des 613 *mitsvot*.

Il explique que l'objectif des *mitsvot* est de rectifier et de perfectionner l'âme. Les 248 commandements positifs correspondent aux 248 membres spirituels de l'homme et les 365 commandements négatifs correspondent aux 365 tendons spirituels. Une *mitsva* spécifique est connectée à chacun d'entre eux. L'accomplissement de ces commandements complète l'âme et par là même le corps qui l'abrite. Le vêtement ou *levouch* est rectifié et perfectionné par les *midot*



et subjugué le mal. L'amélioration de nos *midot* constitue le meilleur moyen de nous améliorer. Si nos *midot* sont imparfaites, nous ne parviendrons pas à accomplir les *mitsvot* même si nous le souhaitons ; nos mauvaises *midot* nous en empêcheront et nous pousseront à commettre des fautes graves.

Nous aimerions vraiment nous lever assez tôt le matin pour participer au *minyán* du *nets* (lever du soleil) et peut être même consacrer un peu de temps à l'étude avant et ou après l'office. Nous savons que ce serait la chose à faire mais il est extrêmement difficile de se tirer du lit aussi tôt et de se « traîner » jusqu'à la synagogue dans la fraîcheur de l'aube. Nous sommes simplement victimes de notre paresse, un trait de caractère très négatif, dont le vêtement de notre âme est profondément imprégné.

Rabbi 'Hayim Vital cite le verset « Un anneau d'or au nez d'un cochon » (*Michle* 11 :22). Les *mitsvot* sont aussi belles et précieuses qu'un anneau d'or. Si nos *midot* sont imparfaites, nous ressemblons à un cochon qui s'ébroue dans un tas d'immondices et y laisse négligemment traîner l'anneau d'or attaché à son nez.

Les mauvaises *midot* polluent les *mitsvot* que nous parvenons à accomplir.

L'accomplissement des *mitsvot* trouve son origine dans l'âme et les *midot* sont le vêtement de l'âme. Le vêtement est le réceptacle qui abrite et protège l'âme ; sans la protection des bonnes *midot*, notre Torah ne s'inscrira pas dans le temps.

Les auteurs des grands ouvrages classiques de *moussar* au nombre desquels Rabbenou Be'hayé dans *Hovat haLevavot* et le Ram'hal dans *Messilat yecharim* recommandent l'étude d'une *halakha* quotidienne accompagnée de *moussar*. Ils écrivent que celui qui limite son étude au Talmud et à la *halakha* exclusivement sans l'accompagner de *moussar*, finira inévitablement par s'affaiblir dans sa *avodat Hachem*. L'étude du *moussar* améliore directement nos *midot* et a le pouvoir d'instiller en nous le désir et la force de nous battre pour l'accomplissement de la volonté d'Hachem.

Nos Sages citent le verset « La crainte de Hachem, voilà sa richesse » (*Yichayahou* 33 :6) et le commentent ainsi : « si un individu n'accorde pas autant d'importance à la crainte d'Hachem qu'à sa fortune, il ne possède rien. Tous ses grandes réalisations seront considérées comme nulles et non avenues ». Ils le comparent à un homme qui demande à son employé de stocker une grande quantité de blé dans un entrepôt puis lui demande s'il a ajouté un peu de *'homtin* (un agent conservateur du blé). L'employé répond par la négative et le patron lui dit « si tu n'as pas ajouté le *'homtin*, il aurait mieux valu ne pas entreposer le blé » (*Chabbat* 31a).



La crainte du ciel ressemble à un silo qui réunit toutes les conditions indispensables à une bonne conservation de notre « blé » spirituel : elle maintient notre étude et garantit notre accomplissement des *mitsvot*.

En provenance du Sinaï

Nous trouvons un concept similaire dans la première *Michna* de *Avot*. « Moché reçut la Torah du Sinaï et la transmet à Yehochoua et Yehochoua aux Anciens et les Anciens aux Prophètes et les Prophètes la transmettent aux Hommes de la Grande Assemblée » (1 :1).

En toute logique, cette chaîne de transmission qui constitue la base de notre héritage spirituel aurait dû apparaître dans la première *Michna* de *Berakhot*, le premier des six traités de la *Michna*. Pourquoi n'apparaît-elle que dans le traité de *Nezikin* au début du traité de *Avot* qui traite d'éthique ?

Le commentaire du Bartenoura sur cette *Michna* nous aide à répondre à cette question. Il écrit que *Avot* ne ressemble à aucun des cinq autres traités de la *Michna* qui traitent tous de *halakha* et commentent les *mitsvot* de la Torah alors qu'*Avot* traite d'éthique et de *midot*.

Des traités de bonne conduite et de savoir-vivre ont été rédigés par des érudits non-juifs et sont basés sur leur perception personnelle de l'humanité et des valeurs sociales. Notre code d'éthique, au même titre que les sections halakhiques de la *Michna*, a été reçu par Moché au Sinaï et transmis aux générations futures.

Personne ne peut contester que la Tradition Orale transmise par nos Sages soit indispensable à une bonne compréhension de la Torah. Sans la Loi Orale, comment saurions-nous ce que sont les *totafot* que nous devons placer sur notre bras et sur notre tête ou si le jeûne de *kippour* doit être observé le neuf ou le dix *tichri* ? Nous tenons notre juste connaissance des lois liées à ces *mitsvot* et à de nombreuses autres à la Tradition Orale reçue et transmise par Moché sur le Mont Sinaï.

Nous avons néanmoins tendance à considérer le traité *Avot* de manière différente. Le savoir-vivre est une affaire de normes élaborées par chaque société pour ses propres membres. Le peuple juif a lui aussi son code de savoir-vivre rédigé par des hommes Sages à la perception aigüe qui ont compilé les règles qui régissent la vie en société selon leur approche de l'homme et des valeurs morales présentées dans *Pirke Avot*. C'est précisément pour cette raison que la première *Michna* de *Avot* dit « Moché reçut la Torah au Sinaï et la transmet à Yehochoua et Yehochoua aux Anciens... ».



Nos enseignements éthiques sont eux aussi une parcelle de la Sagesse Divine et comme tels constituent une part intrinsèque de la *Michna* qui symbolise la Tradition Orale. Ils forment une barrière qui pérennise et soutient les *halakhot* enseignées dans les autres traités.

Le Rambam, lui-même, dans son œuvre monumentale *Yad ha'Hazaka* inclut une partie réservée aux *midot* et à la morale intitulée *Hilkhot déot* qui constitue un élément fondamental, essentiel à la préservation de la Torah.

Atteindre l'équilibre

Il est néanmoins indispensable d'entreprendre et de mener l'étude du *moussar* de manière correcte et dans des proportions raisonnables. Le *Nefech ha'Hayim* traite longuement de ce sujet (*Chaar Daled* chap. 7 et 8). Il critique ceux qui s'engagent exclusivement dans l'étude du *moussar* et négligent de ce fait l'étude de la *Guemara* et de la *halakha*. Il cite le commentaire de nos Sages sur le verset que nous avons cité plus haut « la crainte d'Hachem, voilà sa richesse » (*Yichayahou* 33 :6).

Comme nous l'avons dit, la crainte de D-ieu est l'entrepôt qui offre les conditions optimales de stockage du blé qui est comparé à la Torah. A quoi nous sert un entrepôt si nous n'avons pas de blé à y stocker ?

C'est pour cette raison que le *Nefech ha'Hayim* recommande de consacrer un petit moment à l'étude avant d'entamer notre étude principale de la *Guemara*. Il précise qu'un homme qui étudie de nombreuses heures d'affilée peut interrompre son étude pour réfléchir à des sujets liés à la crainte du ciel pour se ressourcer et renouveler son inspiration. Il cite la comparaison de la pincée de *'homtin* qui permet de conserver le blé et nous dit qu'afin de tenir la distance dans notre étude principale, nous devons y intégrer une dose de *moussar* (voir *Chabbat* 31a).

Le *Nefech ha'Hayim* poursuit son commentaire en expliquant la raison pour laquelle cet enseignement est immédiatement suivi de la décision halakhique de Rav Yichmaël relative aux lois de vol et trahison qui a priori devrait plutôt être mentionné dans *Nezikin*. Rabbi Yichmaël affirme qu'il est permis d'inclure une petite quantité de *'homtin* à un chargement de blé et de le vendre au prix du blé. Il ne s'agit pas de vol mais d'une pratique commerciale honnête car le *'homtin* est essentiel à la conservation du blé. Ce raisonnement s'applique également à l'étude. Nous pouvons « dérober » un peu de temps à l'étude de la *Guemara* et le consacrer au *moussar* sans craindre de perdre notre temps car le *moussar* nous permettra d'assurer la pérennité de notre Torah. Le *Hazon Ich* traite d'un autre aspect de l'équilibre nécessaire entre l'étude du *moussar* et celle de la *halakha*. Il écrit que l'étude du



moussar qui ne s'accompagne pas d'une étude profonde de la *halakha* peut mener à de sérieuses transgressions. La connaissance de la *halakha* est la clé de la perfection spirituelle. Il aborde le sujet du *rodef* (poursuivant) et du *nirdaf* (poursuivi). Il est indispensable d'identifier le véritable chasseur et la véritable proie. L'étude des enseignements moraux du *moussar* nous emplira d'amour et de compassion pour la proie et de dédain pour le chasseur. Pourtant, si nous ne maîtrisons pas correctement les *halakhot* relatives à ce sujet, comment pouvons-nous avoir la certitude d'identifier le chasseur et la proie sans nous tromper ? L'individu que nous percevons comme étant la victime est victime ou coupable alors que la seconde partie est peut être victime des agissements du premier ? Seules les décisions halakhiques émises par nos autorités supérieures peuvent trancher et définir le statut de l'une ou l'autre des parties (*Emouna oubita'hon* chapitre 3).

Le livre de *Devarim* nous enseigne un principe important et pertinent dans tous les domaines du service Divin et de l'accomplissement des *mitsvot*. Comme nous l'avons expliqué, le vêtement de notre âme peut atteindre sa rectification ultime et la perfection uniquement par le biais du travail des *midot*. Si nous sommes incapables de distinguer les bonnes *midot*, comment pouvons-nous espérer les acquérir ? Les *mitsvot*, les commandements ordonnés par la Torah, constituent un cadre et notre rapport aux *mitsvot* fait « partie intégrante du décor ». Afin de donner un sens à ce « tableau », il nous appartient de soumettre notre cœur au Tout-Puissant et d'accomplir Sa volonté de la meilleure manière possible, uniquement en Son honneur, sans motif extérieur, uniquement par crainte et amour d'Hachem. Si notre service Divin est dénué de ce sentiment intérieur, il n'aura aucun sens et restera comme un cadre sans toile. C'est dans ce contexte que l'importance de l'étude du *moussar* se fait sentir et nous permet de garnir le cadre de notre expérience pratique accompagnée de la profondeur et de la compréhension nécessaires. Le livre de *Devarim* qui rassemble une révision des commentaires de la Torah et les reproches que Moché adresse au peuple nous enseigne l'importance de combiner ces deux éléments complémentaires que sont la *halakha* et le *moussar* afin de servir Hachem de tout notre cœur, en donnant le meilleur de nous-mêmes.